

Gouvernance et mobilisation des ressources fiscales en Afrique Subsaharienne : Performances institutionnelles et facteurs structurels sur le prélèvement fiscal au Mali

Birmahamane TOURE
Maitre-Assistant, Enseignant-Chercheur
Université des Sciences Sociales et de Gestion de
Bamako (USSGB) Mali
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
de Bamako.
birmahamane.toure@yahoo.fr

Résumé :

La mobilisation des recettes fiscales a toujours été au centre des préoccupations des politiques fiscales des pays africains pour financer leurs budgets et programmes de développement.

Le recouvrement des recettes fiscales au titre des exercices budgétaires écoulés est fortement marqué par la crise sanitaire liée au Covid 19, confronté au défis sécuritaires et exposé aux sanctions économiques.

Ainsi, différentes actions sont mises en œuvre par le gouvernement dans le cadre de la réalisation de sa politique fiscale consacrée essentiellement à la mobilisation optimale des recettes fiscales intérieures.

Il convient de préciser l'efficacité des institutions en termes de lutte contre la délinquance fiscale, la corruption, le détournement et l'enrichissement illicite qui constituent des facteurs de déperditions fiscales.

Mots clés : gouvernance, politique fiscale, performance, mobilisation, défis

Governance and mobilization of tax resources in sub-Saharan Africa: Institutional performance and structural factors on the tax levy in Mali.

Abstract.

Tax revenue mobilization has always been at the center of the concerns of African countries' tax policies to fund their budgets and development programs.

The mobilization of revenues for the budgetary fiscal years was held in a situation highly marked by the COVID19 crisis, the security challenges, tax inclivism, legal and regulatory relief and exemptions and other Tax expenditures. Thus, the various actions are implemented by the government as part of the realization of its tax policy devoted mainly to the optimal mobilization of tax revenues.

It is necessary to highlight that the effectiveness of institutions in terms of the fight against tax crime, corruption, misappropriation and illicit enrichment should be clarified that constitute factors of tax losses.

Key-words: Governance, politic tax, effectiveness, mobilization, Security Challenges

Introduction

Aujourd'hui plus que jamais l'État doit compter sur la collecte des impôts pour financer ses activités. Il est de plus en plus admis que la fiscalité et plus précisément la capacité à collecter les ressources internes constituent des leviers importants pour enclencher véritablement le développement.

En effet, la réalisation des programmes de développement peut être compromise si les ressources fiscales ne sont pas mobilisées à souhait.

Les différentes crises ont profondément touché tous les secteurs de l'économie. Pour ce fait, il est particulièrement attendu de l'administration fiscale selon le Directeur Général des Impôts de repenser de nouvelles stratégies de gestion des impôts et des taxes adapté au contexte.

La prise en compte depuis un certain temps des reformes de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), exige pour le Mali des défis encore plus importants en termes de revenus fiscaux. Le libre-échange qui tendait à réduire significativement les recettes douanières doit être encore soutenu par un régime fiscal efficace.

C'est pourquoi la plupart des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le souci de compenser les pertes fiscales consécutives à la réduction des tarifs douaniers, ont adapté leurs dispositifs internes afin d'améliorer la qualité de leur gouvernance. La gouvernance en matière fiscale dans notre entendement peut être définie comme un ensemble de mesure prises par les pouvoirs publics pour mobiliser de manière optimale les ressources fiscales. Pour atteindre les objectifs fiscaux qui relèvent de la politique fiscale un certains nombre d'actions doivent être mises en œuvres notamment l'efficacité dans l'action des administrations fiscales, la conformité fiscale ,le contrôle ,la lutte contre la fraude fiscale et la corruption etc...

Cette recherche dans une démarche explorative se propose d'examiner de façon approfondie les dynamiques de la gouvernance dans le domaine fiscal, en se posant les questions suivantes :

Quelles sont les facteurs qui ont favorisé la mobilisation optimale des ressources fiscales ?

Quelles sont les actions menées par les institutions publiques en charge pour atteindre leur performance ?

L'objectif de ce travail est de montrer les efforts de mobilisation des recettes fiscale dans un contexte marqué par des crises au Mali.

Il s'agit de façon spécifique d'explorer les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique fiscale d'une part et de déterminer les facteurs de performances institutionnelles d'autre part.

Il ressort des analyses que la performance des institutions a un effet positif et significatif sur la gouvernance fiscale (Hypothèse 1)

La performance fiscale peut être exprimée à travers des approches empiriques de catégories d'indicateurs exclusifs aux administrations fiscales (Hypothèse 2).

Nous allons dans un premier temps abordé la théorie de la politique fiscale et de la gouvernance et dans un second temps examiner les performances institutionnelles en en termes de mobilisation des ressources fiscales.

1. Théorie de la politique fiscale et de la gouvernance

Les concepts de politique fiscale et de gouvernance ont connu plusieurs approches de définition.

1.1. Approches de définition

Dans le dictionnaire encyclopédique de l'administration publique, il est écrit : « La politique fiscale concerne l'ensemble des décisions et des orientations qui déterminent les caractéristiques d'un système fiscal et qui permettent de financer les dépenses publiques tout en soutenant l'activité économique »¹.

La gouvernance est la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement (BANQUE MONDIALE, 1992)².

CASTAGNÈDE (2008) fait une présentation de la politique fiscale et de la gouvernance. La politique fiscale s'entend de plusieurs façons :

Au sens large, l'expression recouvre l'ensemble des choix qui concourent à fixer les caractéristiques d'un système fiscal. Relèvent en ce sens de la politique fiscale les mesures exerçant des effets sur le niveau de la pression fiscale, la répartition du prélèvement, la définition des dispositifs techniques d'imposition, les décisions relatives à l'assiette ou au tarif des différents impôts et taxes. Selon cet auteur, cette acception large concerne l'agencement de l'impôt, tant au regard de sa fonction principale de financement des budgets publics qu'à celui de ses buts économiques ou sociaux. Elle intéresse, sauf acception plus restrictive signalée, l'ensemble des prélèvements financiers obligatoires, y compris ceux qui, formellement dépourvus de la nature d'impôts, sont destinés au financement de la protection sociale.

En un sens plus étroit, la politique fiscale désigne l'utilisation faite de l'impôt à des fins économiques ou sociales. L'impôt est alors envisagé en tant qu'un instrument de politique économique, utilisable en complément des autres moyens de pilotage que sont ou peuvent être

¹ Cliche, P. (2012). « Politique fiscale », dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, (en ligne), www.dictionnaire.enap.ca

² Rapport Banque mondiale, 1992, Gouvernance et développement.

la monnaie et le crédit, la dépense publique, le contrôle des prix ou des revenus, les régulations de tous ordres (CASTAGNÈDE, 2008)

L'expression de « politique fiscale » est aujourd'hui concurrencée par celle inspirée d'une démarche à l'œuvre dans l'ensemble du champ des politiques publiques, de gouvernance fiscale.

1.2. De la politique fiscale à la gouvernance fiscale

De nos jours, à travers le monde on parle de plus en plus de gouvernance. La gouvernance³ est à la mode et dans des champs d'intervention très variés. La fiscalité n'est pas en marge puisque l'appellation « la gouvernance fiscale » remplace, dans la terminologie des experts, celle de la politique fiscale.

La recherche d'une bonne gouvernance fiscale selon les experts consiste à apporter des améliorations à différents stades du processus fiscal en l'occurrence :

- au niveau de la définition des choix fiscaux en introduisant plus de transparence dans la prise de décision (concertation avec les opérateurs...);
- celui de la discussion parlementaire en fournissant aux représentants de la nation l'information nécessaire (rapport sur les dépenses fiscales à titre d'exemple...);
- et de l'application de la loi avec la modernisation de la gestion de l'impôt (téléservices, gestion de proximité, traitement équitable des contribuables, conformité fiscale...).

La mise en œuvre de la gouvernance fiscale nécessite les performances institutionnelles, c'est à dire la capacité de répondre aux services des citoyens (BEVORT, 1997) et cela dans un contexte de gouvernance publique⁴. La gouvernance publique est un domaine d'étude interdisciplinaire portant sur les relations de pouvoir entre les autorités publiques, la société civile et le marché, dans un contexte de transformation de l'aptitude des communautés politiques à se diriger légitimement et à agir efficacement (RIGAUD, 2012)⁵.

2. Performances institutionnelles

Les institutions qui déterminent de manière directe le niveau de prélèvement public sont naturellement les administrations fiscales et douanières mais l'ensemble du cadre institutionnel (justice, institutions financières, organismes de contrôle...) intervient également sous d'autres angles (BRUN, CHAMBAS, & GUERINE, 2011).

³ La notion de gouvernance a fait l'objet d'une littérature critique.

⁵ benoit.rigaud@enap.ca

Il ressort des analyses que la performance stimule les efforts de administrations fiscale à collecter les impôts et taxes et améliore fondamentalement la mobilisation des recettes fiscales intérieures.

Plusieurs auteurs ont analysé l'effet de la performance des organismes publics sur la qualité de la gouvernance publique.

Dans le domaine fiscal, la performance des institutions repose essentiellement ou ont pour finalité la mobilisation maximale des ressources fiscales.

2.1. Méthodologie de recherche

L'objectif de ce travail est d'étudier l'impact de la performance des institutions sur la mobilisation des recettes fiscales. La méthodologie adoptée repose sur deux techniques d'analyse de données. Il s'agit de l'analyse de la documentation fiscale et celle des données collectées à partir des entretiens. Ces deux (2) sources d'informations nous ont permis d'examiner avec pertinence le champ de notre travail.

-La cible de travail étant l'administration publique au Mali, la collecte d'informations, les enquêtes et les entretiens approfondis sont menés auprès des cadres des structures impliquées et les personnes détenant des responsabilités.

La structure principale enquêtée est la Direction générale des impôts (DGI) mais dans le cadre du recouvrement des créances fiscales, de la lutte contre la délinquance économique et financière, certains organismes publics notamment le Bureau du Vérificateur Général (BVG), l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) et le Pôle Economique National sont concernés.

La mission de la Direction générale des impôts (DGI) consiste à élaborer et mettre en œuvre la politique fiscale de l'État pour contribuer au financement du développement du pays. Elle a en charge la gestion de la fiscalité intérieure.

-la documentation fiscale a porté sur les rapports d'activité qui sont des documents publiés annuellement par la DGI, les lettres et notes circulaires explicatives de la loi de finance, les arrêtés et décrets.

Les renseignements recueillis sur les entretiens sont d'ordre qualitatif par contre les données secondaires chiffrées notamment sur le recouvrement des recettes fiscales sont quantitatives.

2.2 Indicateurs de performance

Avant d'aborder les indicateurs de la performance, il convient de circonscrire la notion de performance.

2.2.1. Notion de performance

La performance est un concept largement utilisé dans plusieurs disciplines, ce qui pose la difficulté du choix d'une définition claire et complète. La performance dans le secteur public est différente de celle appréciée dans le secteur privé. Nous nous limitons dans cette notion à la performance de l'administration publique sans aborder toute la littérature et en l'occurrence le domaine fiscal. C'est dans ce contexte qu'il faut rappeler que le guide de performance de l'UEMOA⁶ indique que « La performance d'une organisation est sa capacité à atteindre des objectifs préalablement fixés. Dans le secteur public, elle a pour objectif d'améliorer l'efficacité de la dépense publique en orientant la gestion vers l'atteinte des résultats prédéfinis dans le cadre de moyens prédéterminés ».

Il précise que « La performance publique est définie d'une manière générale comme l'atteinte des objectifs préalablement définis. Les objectifs peuvent être définis comme étant les buts qu'une organisation se propose d'atteindre au cours de périodes bien déterminées ». Mais de nos jours, la performance a pris des nouvelles dimensions marquant une ère moderne, celle de la digitalisation notamment dans les administrations fiscales.

Il existe trois catégories d'indicateurs au sein des administrations fiscales (STOLK & WEGRICH, 2008). Selon ces auteurs toute analyse des variations et des similarités dans le choix et la définition des indicateurs de performance au sein de l'administration fiscale doit débiter par des principes généraux au sujet des activités potentielles abordées par les indicateurs de performance. Le tableau suivant présente les catégories abordant ces activités considérées comme des dimensions essentielles de l'activité des administrations fiscales.

Tableau : Principales catégories d'indicateurs au sein des administrations fiscales

Catégorie	Exemples d'indicateur de Performance
Activités organisationnelles fondamentales	-Données sur le recouvrement (recouvrement total, nombre total d'enregistrement nature et ampleur du recouvrement)

⁶ Décision n° 15/2023/com/UEMOA portant adoption de la charte de gestion, du guide méthodologique d'élaboration du document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) et projet annuel de performance (pap), du guide de dialogue de gestion et du guide de la performance. Bulletin Officiel de l'Union N° 118 - 3e Trimestre 2023

	-Informations administratives (effectifs, nombre de départements)
Conformité au code fiscal	-Taux d'erreur dans les déclarations de revenus -Taux de conformité volontaire -Conformité des déclarations
Qualité du service	-Précision du recouvrement et du traitement -Ponctualité du recouvrement et du traitement -Qualité de la relation avec la clientèle -Satisfaction de la clientèle
Coût du service	-Coûts au fil du temps et rapports de coût -Productivité (par ex, nombre de travailleurs par contribuable, nombre de travailleurs par déclaration)

Source : Christian van Stolk, Kai Wegrich

Les trois premières catégories concernent les produits de l'administration fiscale, liés aux activités fondamentales que sont le recouvrement de l'impôt et l'application du code fiscal.

La conformité avec le code fiscal et la qualité du service sont des dimensions qui relient les produits à certains critères d'efficacité. La quatrième catégorie concerne l'efficacité des administrations fiscales ou les coûts de l'administration au fil du temps et la productivité de l'administration.

Quelle est la situation de recouvrement des impôts et taxes ?

Quelle stratégie de la Direction Générale des impôts a adopté pour mobiliser davantage ?

En se posant ces questions nous pouvons apporter des éléments de réponse à partir de l'exploitation des rapports annuels⁷ et d'autres documents⁸ ou informations recueillies auprès de certains responsables de la DGI.

⁷ Rapport annuel 2022 de la Direction Générale des Impôts.

Rapport annuel 2021 de la Direction Générale des Impôts.

Rapport annuel 2020 de la direction générale des impôts.

⁸ Plan Stratégique 2023-2025 « La DGI est une administration publique performante offrant la meilleure qualité de services »

2.2.2. Analyse de la documentation fiscale

A partir des principales catégories d'indicateurs au sein des administrations fiscales développés par STOLK & WEGRICH nous pouvons tester les performances de la Direction Générale des Impôts. Autrement la DGI s'y retrouve dans tous ces indicateurs.

1ère catégorie d'indicateur

La situation de recouvrement des impôts et taxes de 2013 à 2021

Elle illustre cette performance.

Depuis quelques années les recettes fiscales ont considérablement évolué au niveau de la Direction Générale des impôts. Cette évolution concerne aussi le PIB.

En dépit des difficultés économiques, la mobilisation des recettes s'est améliorée grâce notamment à une rationalisation du régime fiscal et aux performances de la Direction Générale des Impôts. Les recettes fiscales, exprimées en milliards de Francs CFA s'établissent progressivement à 470,806 en 2013 ; 561,326 en 2014 ; 631,235 en 2015 ; 722,837 en 2016 ; 792,240 en 2017 ; 632,670 en 2018 ; 920,694 en 2019 ; 921,160 en 2020 ; 989,072 en 2021.

Année	Réalisations au 31 décembre	Objectifs annuels	Taux de réalisation
2013	470 806	521 300	90%
2014	561 326	558 400	101%
2015	631 235	630 000	100%
2016	722 837	720 000	100%
2017	792 240	790 940	100%
2018	632 670	845 602	74,82%
2019	920 694	910 700	101,10%
2020	921 160	891 325	103,35%
2021	989 072	987 122	100,20%

Tableau 1 : Taux de réalisation

Source DGI

Plan Stratégique 2019-2021« La DGI est une administration publique performante offrant la meilleure qualité de services »

Plan opérationnel de la Direction Générale des Impôts 2019-2021.

D'une année à une autre, la croissance des recettes de la DGI est généralement plus accentuée que celle du PIB courant. Les années 2013 et 2018 peuvent être considérées comme une exception dans l'évolution des recettes de la DGI, ce qui est conforme aux réalités sociopolitiques résultant des événements de Mars 2012 et du contexte électoral de 2018.

Les recettes ont évolué de 370,34 milliards de Francs CFA en 2010 à 989,072 milliards de Francs CFA en 2021 avec une moyenne annuelle de 599,74 milliards entre 2010 et 2021. Le taux de croissance annuel moyen des recettes est de 12,17% sur la période.

Tableau 2 : Evolution comparée des recettes de la DGI et du PIB au cours de 2010 à 2021:

<i>Année</i>	<i>Recettes annuelles DGI</i>	<i>PIB COURANT</i>	<i>Croissance annuelle Recettes DGI</i>	<i>Croissance annuelle PIB</i>
<i>2010</i>	370.34	5 288.90	15.30%	10.00%
<i>2011</i>	426.17	6 123.90	15.10%	15.80%
<i>2012</i>	470.81	6 352.40	10.50%	3.70%
<i>2013</i>	469.87	6 543.90	-0.20%	3.00%
<i>2014</i>	561.33	7 113.80	19.50%	8.70%
<i>2015</i>	631.23	7 747.70	12.50%	8.90%
<i>2016</i>	722.84	8 321.80	14.50%	7.40%
<i>2017</i>	792.73	8 868.40	9.70%	6.60%
<i>2018</i>	629.82	9 444.6	-20.55%	5.0%
<i>2019</i>	920.694	10238	46.18%	8.40%
<i>2020</i>	921.16	10138	0.05%	-0.98%
<i>2021</i>	989.07	10763	7.37%	6.16%
<i>Moyenne</i>	<i>661,47673</i>	<i>6 553</i>	<i>17,87%</i>	<i>4,53%</i>

NB: Les montants sont en milliards de Francs CFA

Source:DGI

-Au 31 décembre 2022 :

La mobilisation des recettes fiscales au titre de l'exercice budgétaire 2022 a été effectuée dans un contexte fortement marqué par les effets du COVID-19, de la crise en Ukraine ainsi que les conséquences des sanctions économiques et financières de la CEDEAO et de l'UEMOA contre le Mali durant la période du 09 janvier au 03 juillet 2022. Les effets de la crise sanitaire se

traduisent depuis 2020 par, d'une part, une révision des perspectives macroéconomiques, et d'autre part, à la baisse des objectifs de recettes en 2022. Ainsi, les prévisions initiales de la DGI qui étaient de 1061,937 milliards de FCFA ont été ramenées à 986,940 milliards de FCFA dans la loi de finances rectificative de 2022.

Malgré un contexte particulier, les recettes fiscales ont enregistré une nette performance en 2022.

En fin décembre 2022, la DGI a mobilisé 991,529 milliards de FCFA sur un objectif annuel révisé de 986,940 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 100,46% et un écart absolu positif de 4,589 milliards de FCFA. Selon le rapport, au 31 décembre 2021 la DGI a réalisé 988,891 milliards de FCFA sur un objectif fixé à 987,122 milliards de FCFA soit un taux de réalisation de 100,18% et un écart absolu positif de 1,769 milliard de FCFA. Comparées aux réalisations de 2021, on enregistre en 2022 une hausse des recettes estimées à 2,638 milliards de FCFA, malgré le contexte de crise relaté ci-dessus.

Un gap de 8,395 milliards de FCFA au niveau des impôts directs, soit un taux de réalisation de 98,61%. Ce gap au niveau des impôts directs s'explique essentiellement par les effets de la crise sanitaire liée au COVID-19. En effet, les impôts directs sont pour la plupart liés à l'activité économique de l'année qui précède, ils ont été particulièrement touchés par la stagnation de l'économie en 2021 et surtout par les effets des mesures de lutte contre la pandémie prise par le Gouvernement.

Selon le rapport la DGI, les impôts indirects présentent un dépassement de 12,596 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 103,57%. Cette grande performance des impôts indirects s'explique par la pression exercée sur les services de recouvrement.

En effet, sur une prévision annuelle de 189,742 milliards de FCFA, les réalisations en matière de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au titre de l'exercice 2022 ont été de 206,730 milliards, soit un taux de réalisation de 106,85% et un dépassement absolu positif de 16,988 milliards de FCFA.

Des efforts importants ont été déployés pour le recouvrement des restes au cours de l'exercice 2022, notamment le renforcement en moyens matériels et financiers des structures en charges du recouvrement, l'opérationnalisation de la Cellule d'Appui au Recouvrement, ainsi que la mise en place de trois brigades spéciales chargées de la perception des restes à recouvrer.

Il faut également noter l'appui constant du Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances pour le recouvrement des « restes à recouvrer » sur les sociétés d'Etat notamment l'Energie du Mali (EDM) et la Compagnie Malienne de Développement Textile (CMDT).

Les Droits d'Enregistrement et de timbre présentent une hausse de 388 millions de FCFA par rapport à leurs prévisions fixées à 31,003 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 101,25%.

Le niveau de réalisations des impôts directs au 31 décembre 2022 s'établit à 595,161 milliards de FCFA contre 578,531 milliards en 2021, soit une augmentation en valeur absolue de 16,630 milliards de FCFA et de 2,87% en valeur relative.

Le niveau de réalisation des impôts indirects en 2022 s'établit à 364,977 milliards de FCFA contre 374,089 milliards de FCFA, soit une diminution par rapport aux réalisations de 2021 de 9,112 milliards de FCFA en valeur absolue et de 2,44% en valeur relative.

Au titre des droits d'enregistrement et de timbre, les réalisations sur ce poste ont également baissé par rapport à leur niveau de 2021 avec une réalisation de 31,391 milliards de FCFA contre 36,271 milliards de FCFA, soit un écart absolu négatif de 4,880 milliards de FCFA et de 13,45% en valeur relative par rapport aux réalisations de 2021.

-Par origine :

L'analyse des recettes, par origine fait ressortir, au titre des déclarations mensuelles, une réalisation de 397,336 milliards de F CFA, soit une moyenne mensuelle de 33,111 milliards de F CFA et 40,07% des recettes réalisées. L'Impôt sur le Sociétés/Bénéfices Industriels et Commerciaux (IS/BIC) représente 24,37% des réalisations, soit 241,669 milliards de F CFA. Les recouvrements sur les restes à recouvrer (Antérieurs) se sont établis à 146,766 milliards de F CFA soit 14,80% des recettes réalisées. La plus faible performance a été observée au niveau du précompte IS-BIC qui ressort à 3,596 milliards de F CFA soit 0,36% des réalisations.

Toutes ces données recueillies à partir des rapports, notes et documents réconfortent lctivités organisationnelles fondamentales c

2ème catégorie d'indicateur

La réorganisation structurelle

En effet la Performance de la DGI découle de sa réforme organisationnelle mais aussi de sa Gestion stratégique de l'administration et du personnel.

Après plus de dix ans de mise en œuvre des textes régissant la Direction Générale des Impôts (DGI), l'audit organisationnel et les journées de réflexion des cadres du service ont permis d'identifier les incohérences et insuffisances de l'administration.

La création de Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) a contribué à améliorer la qualité de la gestion des dossiers et des services aux contribuables.

Pour une meilleure performance, la Direction Générale des Impôts (DGI) a mis en place les conditions de réussite d'une gestion stratégique de qualité des ressources humaines.

L'absence de gestion prévisionnelle des ressources appelée communément Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) est une défaillance importante qui a été corrigée.

Le plan de carrière actuel est évalué, compte tenu des obstacles qu'il pose au processus de recrutement en termes de profil mais aussi de son caractère limitatif puisqu'il ne répond pas totalement aux besoins de la DGI.

Il était également important de préserver un environnement propice à la formation, au perfectionnement et au développement du potentiel des agents.

Les efforts déployés par la DGI pour améliorer ses performances se sont traduits par une plus grande efficacité et efficience de ses processus de travail.

L'orientation stratégique a abouti à une plus grande mobilisation des recettes et à une modernisation accrue de l'administration fiscale.

Dans un souci de responsabilisation et pour mieux atteindre les résultats, les actions prioritaires se sont déclinées vers une bonne gestion, par la stricte application des procédures et meilleure maîtrise des outils de communication. Les services consacrés aux usagers, sont de qualité et sont constamment adaptés à l'environnement technologique et aux besoins qui évoluent.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale plusieurs actions ont été menées. La situation des infractions fiscales sanctionnées par la DGI est illustrée dans le tableau suivant :

SITUATION DES PENALITES, MAJORATIONS ET INTERETS RECOUVRES PAR LA DGI DE 2016 A 2020

DESIGNATION DES IMPÔTS					
	2016	2017	2018	2019	2020
I. BUDGET NATIONAL					
A - IMPOTS DIRECTS	7 579 626 414	3 522 723 014	2 983 453 785	4 431 317 314	3 473 342 494
Pénalités 67% (70% en 2008)	6 568 366 247	2 705 300 734	2 493 458 957	3 324 963 883	1 080 642 413
Intérêts de Retard 67% (70% en 2008)	1 011 260 167	817 422 280	489 994 828	1 106 353 431	2 392 700 081
B - IMPOTS INDIRECTS	3 793 893 414	1 232 513 020	1 799 877 188	5 196 917 043	4 024 326 131
Pénalités 67% (70% en 2008)	3 235 638 086	938 559 949	1 551 055 567	3 853 612 738	1 741 540 714
Intérêts de Retard 67% (70% en 2008)	558 255 328	293 953 071	248 821 621	1 343 304 305	2 282 785 417
C - DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	39 090 826	15 086 496	12 087 130	11 615 836	3 178 118
Pénalités 67% (70% en 2008)	38 630 514	14 738 550	10 576 004	9 172 975	2 466 288
Intérêts de Retard 67% (70% en 2008)	460 312	347 946	1 511 126	2 442 861	711 830
Total Pénalités, intérêts et majorations dans Budget National	11 412 610 654	4 770 322 530	4 795 418 103	9 639 850 213	7 500 846 743
II. TOTAL RECETTES BUDGET NATIONAL	722 837 400 787	792 729 542 009	632 722 166 597	920 694 029 721	921 160 549 387
TAUX	1,58	0,60	0,76	1,05	0,81

Source : DGI

Ce tableau montre les performances de la DGI en termes de recettes perçues sur les sanctions fiscales.

Toutes les actions qui doivent être prises par l'administration dans le cadre de la répression pénale fiscale ne sont pas cependant effectives. Les services fiscaux mettent l'accent sur la transaction fiscale.

En termes de mobilisation des recettes fiscales, l'apport des autres institutions n'est pas négligeable. La direction générale des Douanes (DGD) a réalisé 48 milliards de francs CFA, malgré l'embargo de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) contre le Mali.

La Direction Nationale des Domaines (DND) a réussi le pari d'atteindre ses objectifs de recettes. Au terme du deuxième trimestre, les recettes domaniales sont de 101 654 098 740 F CFA sur un objectif de 93 223 834 400 F CFA ; Ce qui fait un taux de réalisation de 109 %. Cette performance est une nette amélioration par rapport au premier trimestre 2023 qui affiche un taux de 102 %.

Il est important de préciser que le Bureau du Vérificateur Général (BVG) et l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) ont beaucoup contribué au recouvrement des créances fiscales de l'État dans le cadre de la lutte contre délinquance fiscale.

Les actions menées par le Bureau du Vérificateur Général ont permis de découvrir des milliards de dettes fiscales auprès des plus grandes sociétés de la place. Ce qui implique l'intervention

de la justice pénale. Ainsi des millions voir des milliards de créances fiscales sont aujourd'hui recouvrés.

Conclusion

La gouvernance est aujourd'hui un thème majeur porté en permanence par l'actualité sur les organisations qu'elles soient publiques ou privées.

La mobilisation des recettes fiscales est devenue l'un des enjeux majeurs des politiques publiques pour tous les pays de l'UEMOA. Pour atteindre les objectifs de cette vision, le Mali a orienté sa politique fiscale vers une mobilisation à l'interne. L'évolution croissante des recettes fiscales depuis 2010 montre une forte mobilisation des recettes.

L'analyse des données des exercices budgétaires passés attestent la performance des institutions dans la mise en œuvre de la politique fiscale. Il ressort donc que la gouvernance affecte positivement les recettes fiscales.

Par ailleurs, la lutte contre la corruption, la fraude fiscale d'autres déviances ont certes contribué à accroître plus efficacement la mobilisation des ressources publiques par le recouvrement des créances fiscales.

Pour améliorer la performance et relever davantage le défi, les pouvoirs publics doivent inciter les contribuables à respecter leurs obligations fiscales mais en contrepartie des meilleurs services publics et fournitures de biens sociaux. Ce qui pourra être l'objet et le développement d'un autre sujet.

Références bibliographiques

ABDOULAYE, D. (2018). Effet de la gouvernance sur les recettes fiscales dans les pays de l'UEMOA. *Revue d'Economie Théorique et Appliquée*, 8(2).

BANQUE MONDIALE;. (1992). *Gouvernance et développement*. Banque mondiale.

BEVORT, A. (1997). *Performances Institutionnelles et Traditions civiques en Italie*. Paris.

BOISSET, L., & EHRHART , H. (2014). La mobilisation fiscale dans les pays de la Zone franc : principaux enseignements sur longue période, Dans *Techniques Financières et Développement, Épargne sans frontière*.

- BRUN, J.-F., CHAMBAS, G., & GUERINE, S. (2011). Aide et mobilisation fiscale dans les pays en développement.
- CASTAGNÈDE, B. (2008). *La politique fiscale* (éd. Que sais-je ?). (PUF, Éd.) Paris: PUF.
- CLICHE , P. (2012). Politique fiscale. *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, p. 1.
- KOLSI, M., & GHORBEL, H. (2011). Effet des mécanismes de gouvernance sur la performance financière et boursière : Cas des entreprises canadiennes.
- MEKDESSI, S., & MAROUM, R. (2013). DE LA GOUVERNANCE VERS LA PERFORMANCE CAS DU MINISRERE DES FINANCES. *Université Libanaise*.
- NAKOU , Z., & SIMEN, S. (2021). La Gouvernance, Levier de la performance des entreprises publiques béninoises. *Revue Francaise d'Economie et de Gestion*, pp. 13-38.
- RIGAUD, B. (2012). Gouvernance publique. *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*.
- STOLK, C. V., & WEGRICH, K. (2008, Avril). La convergence sans diffusion ? Analyse comparative du choix des indicateurs de performance dans l'administration fiscale et la sécurité sociale. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 74, pp. 621-649.